

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

Compte rendu de Comité Syndical Séance du 26 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin, à 20h,
Le Comité syndical, légalement convoqué en date du 15 juin 2017, s'est réuni à la Mairie de Gémigny,
sous la Présidence de M. Stéphane BEURIENNE.

Etaient présents :

M. BEURIENNE, M. CAILLARD J., M. BOTHEREAU, M. FAGOT, Mme BOISSIERE, M. CAMUS, M. DESSEMOND, et M. CHAUSSARD et M. CASSEGRAIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Nicolas PINSARD

Assistaient également à cette réunion : Mme PASSELANDE, secrétaire, et M. PUFFERRA, fontainier.

Monsieur Christiane DESSEMOND est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Après lecture, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2017.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET EQUIPEMENT DU NOUVEAU FORAGE

➤ **EMPRUNT**

M. le Président rappelle que le Syndicat a besoin de faire un emprunt à court terme pour financer la part des subventions et de la TVA (qui ne seront récupérés qu'en 2018).

Le montant à emprunter a été revu la baisse, compte tenu du montant des subventions : 350 000,00 € (au lieu de 447 000,00 €) sur 2 ans.

Les offres de prêt ont été réactualisées :

- Le CREDIT MUTUEL propose un taux fixe de 0,70 % l'an, remboursement partiel possible sans indemnité, et commission de 350,00 €. Montant des intérêts sur 2 ans : 4 900,01 €
- La CAISSE D'EPARGNE propose un taux fixe de 0,73 %, remboursement partiel ou total possible sans frais, commission de 300,00 €. Montant des intérêts sur 2 ans : 5 110,00 €.

Après débat, le Comité autorise le Président à :

- contracter un emprunt « Prêt relais » pour financer la part des subventions et de TVA à percevoir, auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de 350 000,00 €, au taux fixe de 0,70 % l'an, pour une durée de 2 ans.
- Signer tout document relatif à cet emprunt.

Accord du Comité à l'unanimité.

Par ailleurs, le Président informe le Comité qu'il a reçu de la Caisse d'Epargne une simulation de remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 2011 pour le financement de l'ensemble des travaux (emprunt de 250 000,00 € sur 15 ans, au taux de 3,20 %).

La proposition faite s'avère financièrement défavorable, compte tenu du nombre d'échéances restantes : l'indemnité de remboursement anticipé est supérieure au montant des intérêts restant dus. Il ne sera donc pas donné suite.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

➤ RACCORDEMENT EDF SITE DE LA VALLEE

Le président informe le Comité que les travaux de raccordement électrique du nouveau forage de la Vallée vont débuter le 04 juillet prochain et se terminer vers le 17 juillet. (Coût du raccordement à la charge du SIAEP : 4 986,34 € HT soit 5 983,61 € TTC).

La mise en service se fera après achèvement des travaux électriques réalisés par la SAUR, et après validation du consuel.

➤ SUBVENTIONS

Le Président rappelle que des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental et de la Préfecture au titre de la DETR.

L'Agence de l'Eau a accordé une subvention de 288 032,40 € maximum, soit 40 % du montant de la dépense retenu.

30 % de cette somme, soit 86 409,72 €, seront débloqués au commencement de l'opération, le reste après achèvement des travaux.

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 120 123,00 € maximum, soit 15 % du montant de la dépense retenu. Cette somme fera l'objet d'un seul versement, à l'achèvement des travaux.

La Préfecture quant à elle n'a pas donné de suite favorable à la demande.

DUP

Le Président informe le Comité de l'avancée du dossier : l'arrêté de DUP est en attente du bornage du périmètre de protection rapproché du forage de la Vallée.

Un rendez-vous organisé par le Cabinet Perronnet, géomètre expert, a eu lieu le 14 juin dernier sur site. Le bornage a été réalisé ce même jour en présence des propriétaires et exploitants concernés, et de M. Bothereau, Maire de Huisseau. Le dossier est en cours.

Le coût de la procédure de bornage s'élève à 1 990,00 € HT.

Le dossier de la subvention venant à échéance au 16 juillet 2017, une demande de prolongation d'un an a été faite auprès de l'Agence de l'Eau.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des travaux : le Président présente au Comité le calendrier des travaux, établi suite à la réunion de démarrage du 22 juin dernier :

EXEAU commence ses travaux de canalisation fin juillet, en partant du forage de la Vallée vers celui du Rondeau.

La SAUR commence le 17 juillet par le remplacement du filtre, qui se fera probablement par percement du mur (et non dépose de la baie vitrée).

Le by-pass se fera à compter de la fin juillet et ce pendant 2 mois (pendant ce délai, l'eau ne passera pas par la station de traitement, mais sera chlorée).

La Mairie de Huisseau sur Mauves a donné son autorisation pour la mise en place des canalisations sous les chemins communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 20.